

EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
Nombre de membre en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

DATE DE LA CONVOCATION :
09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Kévin, PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Nathalie BALTA, Roger RASPAUD, Aracéli MARTIN PIMENTEL

Procuration : Marguerite BLASCO à Chantal DELGADO, Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR.

Étaient absents excusés : Marguerite BLASCO, Lionel TEBALDINI et Mireille RIBIERE.
Étaient absents non excusés :

Madame Chantal DELGADO a été élue secrétaire de séance.

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DE JUILLET 2026 DANS LE CONFLENT ET LES ASPRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle du mois de juillet 2026 sur le Conflent et les Aspres impacte gravement notre département et provoque une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF66, en accord avec la préfecture des Pyrénées-Orientales, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Fourques tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes des Pyrénées-Orientales impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Fourques contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1500.00€ à l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales.

Siège social :
Hôtel du Département
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée communale de voter le soutien financier, d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents ou représentés,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Madame Le Maire,

Fabienne SEVILLA.



La secrétaire de séance,

Chantal DELGADO.

DELIBERATION SUR LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES DE JUILLET 2026 DANS LE CONFLENT ET LES ASPRES

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1^{ère} Adjointe

MELGAR Antoine, 2^{ème} Adjoint

BARRETT Fabienne, 3^{ème} Adjointe

VANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

BALTA Nathalie, Conseillère Municipale

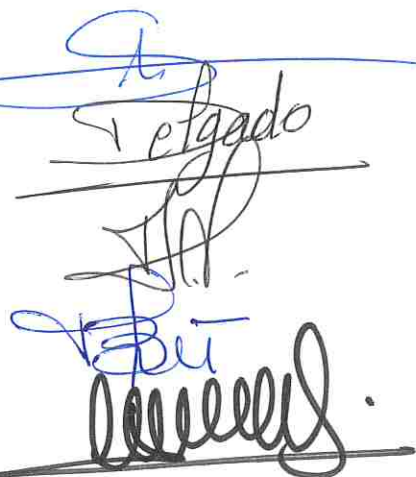
BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

MARTIN PIMENTEL Araceli









procurator à Antoine MELGAR





procurator à Chantal DELGADO

Absence.



